

LA SURVEILLANCE DE LA QUALITÉ DES EAUX DE BAIGNADE

Qui est responsable de la surveillance de la qualité des eaux de baignade ?

La qualité des eaux de baignade fait l'objet d'une surveillance sanitaire exercée sous la responsabilité du ministère chargé de la santé.

Quand et où sont faits les prélèvements ?

Le calendrier des prélèvements est établi par l'ARS (Agence Régionale de Santé), fixé en début de saison et non communiqué à la mairie. La saison de surveillance est comprise entre la fin du mois de mai et la mi-septembre. Les prélèvements peuvent être effectués aussi en période de fermeture administrative de plage. Toutes les plages de la commune sont concernées par cette surveillance. Les prélèvements sont effectués sans préavis. Par ailleurs, le Maire reçoit quotidiennement les indices de risques de pollution de l'ARS.

Qui réalise et analyse les prélèvements ?

Les prélèvements sont réalisés et analysés par un laboratoire indépendant agréé dont les procédures sont certifiées AFNOR (Association française de normalisation). Les résultats d'analyse sont interprétés par l'ARS et transmis au Maire de la commune et à la CCPI. Les prélèvements expertisés sont qualifiés comme suit :

- Prélèvement de bonne qualité
- Prélèvement de qualité moyenne
- Prélèvement de qualité insuffisante

Qu'est-il fait des résultats ?

Le Maire de la commune reçoit les résultats et doit suivre la décision de l'ARS.

En cas de résultat non satisfaisant, le Maire est prévenu par l'ARS de la nécessité de fermer la plage concernée pour raisons sanitaires. Il prend alors un arrêté de fermeture administrative interdisant la baignade et le ramassage des coquillages en raison d'une pollution. Le Maire peut également fermer la plage préventivement (arrêté de fermeture administrative à titre préventif) après de

fortes précipitations et de l'action conjuguée du vent et de la marée, anticipant un éventuel risque sanitaire du au ravinement par les eaux de pluie.

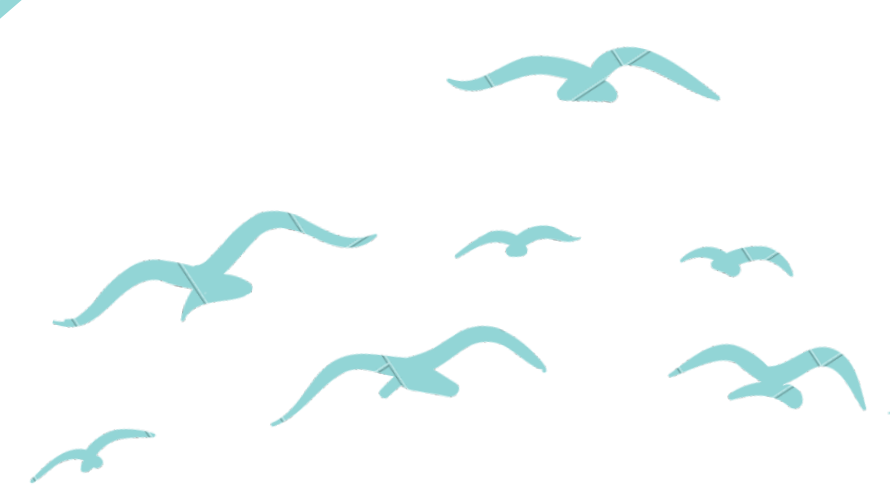
Le Maire est dans l'obligation de publier en mairie tous les résultats transmis par l'ARS ainsi que les éventuels arrêtés et de les afficher au niveau de l'accès aux lieux de baignade.

Quelles sont les actions menées ?

La CCPI, en relation avec la commune de Landunvez, prend à sa charge, lorsque les résultats ne sont pas satisfaisants, d'approfondir les analyses en s'adressant à un laboratoire indépendant agréé, pour rechercher l'origine de la pollution agricole, humaine ou autre. Cette étude est fondamentale pour établir un plan d'actions efficace contre les sources de pollution repérées sur le territoire de la commune voire en amont du territoire communal.

Depuis le début du mandat, les actions suivantes ont été menées :

- Visites de terrain,
- Echanges avec des agriculteurs et mise en place d'actions préventives,
- Bilan sur les assainissements non collectifs (ANC) et envoi de 144 courriers pour mise aux normes,
- Prolongation et contrôle du réseau collectif,
- Participation active à diverses commissions (communales et communautaires (Biodiversité, PLUi, Eaux et assainissement) et au Syndicat du Bas Léon.



LA SURVEILLANCE DE LA QUALITÉ DES EAUX DE BAIGNADE

CLASSEMENT DES 7 DERNIÈRES ANNÉES

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
CHÂTEAU							
PENFOUL							
VERLEN							
GWEN TREZ							
GWISSELIER							
TREMAZAN							
REDAN							
ROCHARD							

Légende



Excellente



Bonne



Suffisante



Insuffisante



Fermée

Pour la saison 2020, 97 prélèvements ont été expertisés et qualifiés comme suit :

- 82 prélèvements de bonne qualité
- 13 prélèvements de qualité moyenne
- 2 prélèvements de qualité insuffisante

Les résultats des 5 dernières années sont disponibles au lien suivant : <https://baignades.sante.gouv.fr/baignades/homeMap.do#a>

Le classement des 7 dernières années tend à démontrer une amélioration de la qualité des eaux de baignade notamment pour les années 2019 et 2020.

Le classement des plages est défini par l'ARS en prenant en compte les paramètres sur les 4 dernières années. Compte-tenu de ces éléments, la plage du Château sera encore fermée pour la saison 2021. Bien que ne pouvant pas communiquer les résultats de la plage du Château (pour la raison évoquée ci-dessus), les résultats des prélèvements sont très encourageants mais nous restons vigilants.

L'équipe municipale est très soucieuse de la qualité des eaux de baignade sur le territoire de la commune.

